

RCP - comportement défi

Le pôle Hospitalo Universitaire ADIS (Austime et Déficiences IntellectuelleS) propose une réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) sur la thématique des comportements défis présentés par les patients (enfants ou adultes) présentant un trouble du neurodéveloppement (quel que soit le diagnostic étiologique).

Vous trouverez dans les onglets ci-dessous toutes les informations nécessaires concernant le fonctionnement de cette RCP, y compris les aspects pratiques.

En cas de besoin, vous pouvez contacter la coordinatrice technique : elodie.peyroux@ch-le-vinatier.fr

Objet de la RCP >

Les comportements défis ou comportements problèmes désignent les comportements qui posent « de véritables défis à l'organisation des structures d'accueil et à l'intégration communautaire, plus particulièrement dans la nature des services permettant de répondre aux besoins de la personne déficiente » (Expertise INSERM, 2015). Les comportements défis ont notamment pour caractéristique de (Willaye, 2013) :

- Présenter un danger pour la personne
- Constituer un danger pour autrui
- S'aggraver en l'absence d'intervention
- Rendre l'intégration sociale difficile
- Rendre les apprentissages difficiles

Les comportements défis peuvent être observés chez les personnes qui présentent une déficience intellectuelle et/ou un trouble du spectre de l'autisme. Ils résultent d'une interaction entre une vulnérabilité individuelle et des facteurs liés à l'environnement.

La concertation pluridisciplinaire crée un échange entre spécialistes dans le but de discuter une stratégie de prise en charge des comportements défis. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue de la qualité des soins et de la qualité de vie.

L'avis pluridisciplinaire doit être considéré comme une aide à la prise en charge. Le médecin demandeur de l'avis, qui est le plus à même de connaître la situation particulière et contextuelle du patient, reste au final décideur de la conduite à tenir, en accord avec le patient et/ou son représentant légal. Les modalités de fonctionnement de la RCP s'appuient sur les recommandations de la Haute Autorité de Santé (janvier 2013, novembre 2017).

Modalités de fonctionnement >

Dossiers présentés

Trois conditions sont nécessaires pour qu'un dossier puisse être présenté :

- (1) diagnostic de déficience intellectuelle et/ou trouble du spectre de l'autisme

- (2) présence d'un comportement défi (selon définition donnée plus haut).
- (3) patient résidant dans la région Auvergne Rhône-Alpes

Participants

La RCP requiert la présence d'au moins 3 professionnels référents de spécialité différente (psychiatrie, génétique, neurologie, neuropsychologie, psychologie, psychomotricité, médecin spécialiste de la douleur).

La présence du professionnel qui soumet un dossier à la RCP est également obligatoire.

Les professionnels de santé qui le souhaitent, peuvent également participer à la RCP sur inscription auprès de la coordinatrice technique (et sous réserve de place disponible)

Charte de fonctionnement

L'ensemble des modalités de fonctionnement de la RCP CD est détaillée dans [la charte de fonctionnement de la RCP "comportement défi"](#) accessible ici (dernière mise à jour 23/04/2020).

Procédures à suivre



Demande d'avis

La procédure à suivre pour les professionnels qui souhaitent demander un [avis est détaillée ici](#).

Le dossier à envoyer doit comprendre impérativement :

- la fiche de renseignements complétée ([à télécharger ici](#))
- le consentement du patient / de son représentant légal ([à télécharger ici](#))

Participation à la RCP

Les professionnels qui souhaitent participer à la RCP sans solliciter un avis, doivent suivre la [procédure décrite ici](#)

Calendrier des RCP "comportement défi"



La RCP a lieu une fois par mois, le jeudi de 10h30 à 12h00 par visioconférence sécurisée. Une fois tous les mois pour les demandes régionales et tous les trois mois pour les demandes nationales (le lundi) **Calendrier** :

Lundi 11/09/2023 14h00-15h30
Jeudi 28/09/2023 10h30-12h00
Jeudi 19/10/2023 10h30-12h00
Jeudi 09/11/2023 10h30-12h00
Lundi 04/12/2023 14h00-15h30
Jeudi 14/12/2023 10h30-12h00
Jeudi 18/01/2024 10h30-12h00
Jeudi 15/02/2024 10h30-12h00
Lundi 18/03/2024 14h00-15h30
Jeudi 28/03/2024 10h30-12h00
Jeudi 11/04/2024 10h30-12h00
Jeudi 16/05/2023 10h30-12h00
Lundi 10/06/2024 14h00-15h30
Jeudi 20/06/2024 10h30-12h00

LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX